

## Le mot de la semaine

par James Chéron  
Maire de Montereau-fault-Yonne  
Conseiller régional

N° 833

DU 20 AU 27 MARS 2020

## Cher-e Monterelais-e,

Nous entrons dans une période totalement inédite. Face à la propagation du Coronavirus Covid-19, l'État a décidé de confiner l'ensemble de la population dans la France entière.

Il faut respecter scrupuleusement les consignes : rester à la maison, éviter tout contact physique, respecter les gestes «barrière». Les sorties doivent être strictement limitées. L'objectif est de stopper la propagation du virus. Je vous rappelle qu'il tue, et que personne n'est à l'abri.

La vie doit néanmoins continuer, il faut s'adapter. Il faut continuer d'alimenter son corps et son esprit, organiser un rythme quotidien, ne pas sombrer dans l'isolement, maintenir une activité physique.

La mairie vous accompagne et de nombreuses mesures ont déjà été prises dont les plus importantes sont rappelées dans ce journal. La situation va évoluer régulièrement et là encore nous devrons tous nous adapter. Respectons le travail difficile des personnels de santé et de sécurité, et naturellement nos commerçants et tous ceux qui travaillent dans des conditions si inhabituelles.

Je compte sur votre esprit de responsabilité et vous pouvez compter sur mon engagement infaillible et le dévouement des agents municipaux.

## Services municipaux ouverts

### • L'Etat civil

Ouverture restreinte

Le service de l'Etat Civil est ouvert uniquement pour les actes de naissance et de décès.

Le cimetière ne sera ouvert que pour les inhumations.

Les services municipaux fonctionnent de façon restrictive et sans accueil physique du public.

Pour toute autre démarche, contactez le 01 64 70 44 00.

### • Le Pôle Médical Municipal

Les médecins salariés assurent leurs consultations. La plage horaire d'ouverture a été agrandie d'1h30 chaque jour.

(du lundi au vendredi 8h30-19h, samedi 8h30-13h)

Infos : 01 82 34 00 20

### • La Police Municipale

Elle assure, en lien avec la Police Nationale, le contrôle du respect des règles et la sécurité des habitants. Le Centre de Supervision Urbaine est opérationnel 24h/24.

Infos : 01 64 70 38 87

### • Le CCAS

Il n'est ouvert que pour les habitants qui y sont domiciliés, pour récupérer leurs courriers.

Toutes autres démarches :

• par tél. : 01 60 57 21 02

• par mail : ccas.montereau@gmail.com

### • Service municipal du Bel Âge

Les personnes déclarées fragiles et isolées dans le cadre du Plan Local d'Alerte sont contactées systématiquement par le service municipal du Bel Âge afin d'évaluer leurs besoins en assistance particulière.

Infos : 01 64 70 44 69

### • Crèches et écoles

Les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités ont été fermés pour une durée indéterminée. Seuls les enfants des professionnels de santé, des personnels sociaux et médico-sociaux ainsi que des forces de secours et de sécurité sont accueillis dans les crèches et écoles.

## Autres services

### • La Poste

La Poste, qui ne dépend pas de la mairie, a décidé des conditions d'ouvertures suivantes :

- › le bureau principal est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, pour les opérations bancaires uniquement,
- › pour l'envoi et le retrait des colis et plis recommandés, se présenter au Carré Entreprise (à 50m du distributeur de billets).

Attention : le bureau annexe (ville haute) reste fermé.

### • La Caisse d'Allocations Familiales

Fermée, seule une permanence téléphonique est assurée au 0810 25 77 10.

### • Transports

Le service du TAD (Transport à la demande) est suspendu.

› Le kiosque Siyonne est fermé.

› Les cars circulent avec perturbation.

Infos : [www.transdev-idf.com](http://www.transdev-idf.com)

### • Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des bacs de couleurs marron et jaune est maintenu partout selon le calendrier habituel.

› des collectes supplémentaires sont organisées pour

Montereau à partir du lundi 23 mars pour les bacs marrons :

› secteur vert : en plus du mardi et vendredi une collecte supplémentaire aura lieu le lundi.

› secteur orange : en plus de la collecte du jeudi, une collecte supplémentaire sera faite le samedi

› secteur bleu : en plus du lundi, une collecte supplémentaire se déroulera le vendredi

› secteur rose : les collectes habituelles du lundi, jeudi et samedi sont maintenues

Pour connaître la couleur de votre secteur,

rendez-vous sur : [sirmotom.fr](http://sirmotom.fr)

La déchetterie de Montereau est fermée depuis dimanche.

Les services de broyage à domicile et d'installation de composteurs sont interrompus.

### #VigiCovid19

#### PRÉCONISATIONS

Seul le respect des préconisations de gestes «barrière» permettra de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 :

- se laver les mains très régulièrement
  - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
  - saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
  - utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
  - éviter les déplacements et les contacts.
- Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19, restez à domicile, évitez les contacts,appelez votre médecin traitant. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **appelez le SAMU - Centre 15**.

#### PLUS D'INFOS :

N° vert : 0800 130 000  
(ouvert 7j/7, 9h-19h)

### #VigiCovid19

#### LES COMPORTEMENTS À ADOPTER

##### Je suis parent

Si c'est possible, j'assure la garde de mes enfants à mon domicile. Les établissements scolaires étant temporairement fermés pour freiner la propagation de l'épidémie, je garde mes enfants de moins de 16 ans à domicile, et j'évite de les confier à leurs grands-parents qui sont plus vulnérables face à l'épidémie. Une procédure simplifiée me permet de bénéficier d'un arrêt de travail indemnisé dans ce cadre.

##### J'ai été en contact ou je vis avec un cas confirmé de Covid-19

Je reste à mon domicile, je m'isole 2 semaines, je respecte scrupuleusement les gestes «barrière», je surveille ma température 2 fois par jour, je surveille l'apparition éventuelle de symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre) et j'adopte le télétravail. Si des symptômes surviennent, je peux appeler mon médecin, mais je ne me déplace pas jusqu'à son cabinet, ni au laboratoire, ni aux urgences.

##### Je suis un employeur

Je généralise le recours au télétravail dans mon entreprise et suspends toute réunion physique de personnes qui ne serait pas indispensable à la continuation de l'activité. Le code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires «pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs» (article L. 4121-1 du code du travail).

##### Je suis un salarié

Une situation d'épidémie impose une vigilance toute particulière dans l'intérêt des salariés et des entreprises. La présence des salariés nécessaires au fonctionnement de l'entreprise sera largement fonction de la capacité de l'entreprise à répondre aux inquiétudes des salariés et des assurances qui leur seront données d'être correctement protégés contre les risques spécifiques liés au virus (notamment les salariés en contact avec le public).

##### Je suis une personne âgée

- Je respecte strictement les gestes «barrières»
- Exposé à des risques de forme grave ou de complication du Covid-19, je réduis mes sorties et mes déplacements au strict minimum. Je m'abstiens de fréquenter toute réunion ou rassemblement
- Je limite les rencontres avec mes proches (en particulier lorsqu'ils sont mineurs) et priviliege les contacts téléphoniques ou audiovisuels
- Je ne reçois aucune visite et m'abstiens de toute sortie
- Si j'ai des symptômes grippaux mal tolérés, je contacte le SAMU Centre 15

Le Maire reçoit chaque semaine sur rendez-vous. Il suffit d'en exprimer la demande en appelant le 01 64 70 44 45.

Toute l'info municipale : [montereau77.fr](http://montereau77.fr)



Directeur de la publication : Adil MOUEFFEK

Rédacteur en chef : Bertrand LECLAIR

Rédaction : Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS

Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU

## Tribunes libres

### GROUPE DE LA MINORITÉ “UNION CITOYENNE”

Tribune non communiquée

### GROUPE DE LA MAJORITÉ “VIVRE AU CONFLUENT”

Dans cette période particulière les querelles politiques doivent céder la place à l'unité et à la solidarité pour faire face à la terrible crise qui menace la planète. Les élus de la majorité, composée d'élus expérimentés, se mettent à la disposition du maire pour agir au mieux dans l'intérêt de tous les montereais(es).

Jean-Marie Albouy Guidicelli  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau Premier adjoint au Maire de Montereau-fault-Yonne  
Président du SITCOME (SIYONNE)

### Élections municipales RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> TOUR

Voici les résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales qui s'est tenu dimanche 15 mars à Montereau :  
9942 inscrits, 4917 votants soit 49,46%  
172 votes blancs, 0 nul, 4745 exprimés  
→ Liste 1 conduite par M. Steinmesse Rambert : 62 votes soit 1,31%  
→ Liste 2 conduite par M. Auclair Henri : 237 votes soit 4,99%  
→ Liste 3 conduite par Mme Pothin Libie : 43 votes soit 0,91%  
→ Liste 4 conduite par M. Chéron James : 2282 votes soit 48,09%  
→ Liste 5 conduite par Mme Belaghlem Nadia : 165 votes soit 3,48%  
→ Liste 6 conduite par M. Jégo Yves : 1956 votes soit 41,22%  
**Le 2<sup>nd</sup> tour qui devait avoir lieu dimanche 22 mars a été reporté à une date qui sera communiquée ultérieurement par le Gouvernement.**

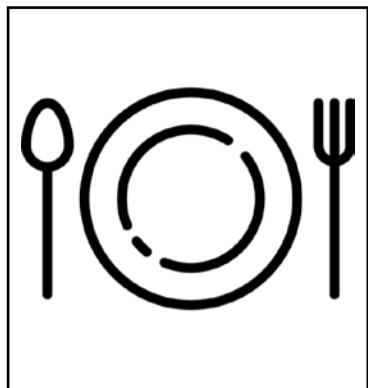
## #VigiCovid19

# Portage des repas à domicile

La Ville dispose déjà d'un service de portage des repas à domicile. Les personnes âgées, fragiles, vulnérables peuvent s'inscrire pour bénéficier de ce service.

#### COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge : Tél. 01 64 70 44 69.
- Un agent municipal se présente à votre domicile pour enregistrer votre demande, dans le respect des règles de sécurité sanitaire.
- Vous passez commande de vos repas ! Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi continuer à bien s'alimenter.



# Portage des courses

La mairie propose aux personnes âgées et en situation de handicap un service exceptionnel de portage des courses.

#### COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez en mairie pour organiser l'heure de vos courses : 01 64 70 54 36.
- Vous faites vos courses vous-mêmes.
- Vous réglez vos courses en caisse.
- Un agent municipal récupère vos courses en caisse et les transporte jusqu'à votre domicile.
- Vous contrôlez votre marchandise et validez le dépôt.

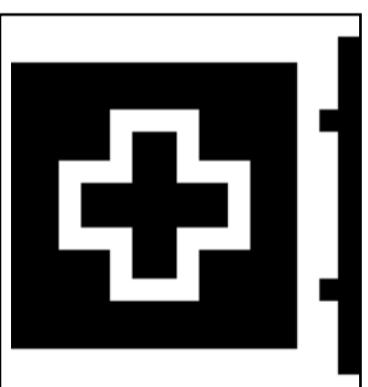


# Besoin de médicaments ?

Si vous avez besoin de médicaments, les pharmacies de Montereau sont à votre service.

#### COMMENT FAIRE ?

- Vous pouvez vous rendre dans votre pharmacie habituelle, l'attente est courte.
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre pharmacie habituelle peut vous faire livrer vos médicaments ; contactez-la par téléphone muni de votre ordonnance. La mairie assure la livraison si besoin et sur demande du pharmacien. Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi bien se soigner.



## #VigiCovid19



# CONFINÉS À LA MAISON, RESTONS RYTHMÉS ET ACTIFS !

Il est important de conserver un rythme de vie organisé avec des horaires, et de diversifier les activités. Pour toutes les générations, la mairie propose des rendez-vous réguliers avec les animateurs et intervenants municipaux sur la page facebook de la ville :



- > **MARDI 17H :** séance de sport « on bouge à la maison »
- > **MERCREDI 11H :** activités créatives pour les enfants... et pas que
- > **JEUDI 17H :** séance de yoga « restons zen »
- > **SAMEDI 11H :** séance de sport « on bouge à la maison »
- > **ET CHAQUE JOUR DU LUNDI AU DIMANCHE À 15H :** « l'instant culturel » vous emmène découvrir un château, un musée, un parc, un lieu de culture...

Le confinement va durer longtemps ; il faut conserver un rythme régulier et partager des moments sociaux pour lutter contre l'isolement.

## Etat Civil

### BIENVENUE AUX ENFANTS NÉS À MONTEREAU DÉCÈS

Mikhail ANGRE, né le 07/03/2020 Laid DIBOUS, 62 ans  
Naëla ESSOUATE, née le 08/03/2020 Michel OBRON, 82 ans  
Sana, YOUSSEF, née le 07/03/2020 Jeannine ROYER, 99 ans  
Maël CIAVATTA AUBEL, né le 08/03/2020  
Elamine HAJANIRINA née le 13/03/2020  
Ediz BULUT né le 15/03/2020

## Offre d'emploi

### CUISINIER RESTAURATION COLLECTIVE (H/F)

#### Missions :

- Travailler les produits
- Gérer les cuissons
- Dresser les plats
- Entretien des surfaces de travail
- Connaissances, respect et application des règles d'hygiène

#### Profils :

CAP/BEP Cuisine avec une première expérience réussie. Connaissances des techniques de préparations culinaires. Organisation, adaptation, anticipation. Goût du travail en équipe. Être travailleur et motivé.

Intéressés ? Postulez directement via : stepstone.fr

Retrouvez plus de 1000 offres d'emploi sur Montereau et dans un rayon de 20 km via la plateforme «Jobijoba» consultable gratuitement sur montereau77.fr.

## Montereau le 7 sur 7

### Vie scolaire

#### INSCRIPTIONS SUSPENDUES

Les inscriptions pour les écoles, cantines, APPS, RAPE et accueils de loisirs sont suspendues. Elles sont reportées à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

### Événements

#### MANIFESTATIONS ANNULÉES

Toutes les manifestations publiques, municipales et autres sont annulées.

### #VigiCovid19

#### SE DÉPLACER

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation. Celle-ci est disponible sur : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

**Si vous n'avez pas d'imprimante, il est possible de la recopier de façon manuscrite :**

#### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e) Mme/M ----- né(e) le : --

Demeurant : -----

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant :  
(ne recopier que la phrase nécessaire)

1. déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés
2. déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr)
3. déplacements pour motif de santé
4. déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants
5. déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ---- le, ----

Signature : -----

**Que se passe-t-il si je ne respecte pas les mesures de confinement ?**

100 000 policiers et gendarmes sont chargés de s'assurer que chaque personne soit en possession de son attestation pour quitter son domicile, sur l'intégralité du territoire national avec des points de contrôle fixes et mobiles.

**Si vous ne respectez pas cette obligation, vous vous exposez à une amende de 135 euros.**

**Puis-je faire mes courses au supermarché ou à l'épicerie ?**

Les supermarchés et épiceries resteront ouverts. Leur approvisionnement en produits alimentaires et de première nécessité sera garanti dans les jours et les semaines à venir et les règles du travail de nuit notamment, seront assouplies pour les magasins. Il n'y a donc aucun risque de rationnement et il faut éviter la surconsommation préventive.

### #VigiCovid19

#### PRENONS DES NOUVELLES

Si vous-même ou un membre de votre famille se trouve en situation d'isolement ou de fragilité, la mairie vient prendre régulièrement de vos nouvelles.

Comment faire ?

> **Vousappelez au service municipal du Bel Âge : tél. 01 64 70 44 69.**

> Vous-même ou la personne de votre famille est alors inscrite sur la liste du Plan Local d'Alerte.

> Un contact téléphonique régulier permet de s'assurer de la santé des personnes ainsi inscrites.

Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi ne pas sombrer dans l'isolement !